

CATEGORIE	MODULES	EQUIVALENT HORAIRE OU FOURCHETTE	MODALITES DE VALIDATION
Formation théorique et pratique	Formations du catalogue DED (<u>30h minimum</u>)	Nombre d'heures de présence	Liste d'émergence transmise par par la·le formateur·ice
	Formations hors catalogue DED (<u>30h minimum</u>)	Nombre d'heures de présence	Formulaire-type « fiche de suivi d'une formation doctorale »
Activités scientifiques au sein de l'ED et des équipes de recherche	Participation à la journée de rentrée de l'ED (1ère année seulement)	3h pour la présence	Liste d'émergence
	Participation à la journée des doctorants de l'ED	4h pour une simple participation 8h si présentation orale	Liste d'émergence
	Suivi de séminaires de M2/Doctorat	Nombre d'heures de présence	Formulaire-type « fiche de suivi d'une formation doctorale », pour le M2 + accord de la direction de thèse ou du labo
	Représentation des doctorants de l'ED au conseil de l'ED	10h/an	Liste d'émergence
	Représentation des doctorants de l'ED au CFD (11 conseils/an – avec alternance titulaires/suppléants)	15h/an	Liste d'émergence
	Représentation des doctorants de l'ED au conseil de leur laboratoire	10h/an	Liste d'émergence
Activités scientifiques hors ED	Montage d'une journée d'étude ou d'un colloque	Forfait de 7h/jour Plafond : 25h par colloque	Transmission à l'ED du programme
	Participation aux cours du Collège de France ou à l'EHESS; écoles d'été ou équivalent	Nombre d'heures de présence ou 7h par jour. Plafond : 25h par colloque ou école d'été	Formulaire-type « fiche de suivi d'une formation doctorale » + accord de la direction de thèse ou du labo
	Mooc, séminaires en différé, formations certifiantes...	Nombre d'heures de cours avec plafond (25h pour l'ensemble de la	Demande à l'ED (avec précisions sur le contenu) et accord de la direction

		thèse)	de thèse
Activité (s) professionnelle (s)	Doctorant·e·s chargé·e·s d'enseignement (à l'université ou non, contractuels ou non) et <u>ayant suivi une formation pédagogique</u> (même antérieurement ex. Alliance française, master MEEF, masters FLE ou didactique...)	Jusqu'à 30h de professionnalisation ou de pédagogie	Sur demande à l'ED et sur justificatif (diplôme, attestation...)
	Convention CIFRE	30h de professionnalisation à l'issue des trois ans	Sur demande à l'ED/convention
	Ateliers sur l'insertion professionnelle des doctorant·e·s	Nombre d'heures de présence ou 7h par jour.	Formulaire-type « fiche de suivi d'une formation doctorale »
	Concours « Ma thèse en 180 secondes »	Nombre d'heures de présence ou 7h par jour.	Liste d'émargement

Sont exclues a priori de cette validation :

- Les productions proprement scientifiques, les rédactions d'articles, d'ouvrages etc... qui font partie du travail de thèse
- Les formes de travail (hors enseignement) qui peuvent faire l'objet d'une rémunération : Interprétariat, Relectures ou traductions, expertise...

Autres situations :

- Les doctorant·e·s peuvent communiquer à l'ED des demandes spécifiques qui ne seraient pas prévues dans ce tableau mais correspondraient à ses principes généraux (activités formatrices du point de vue de la formation doctorale mais distinctes de la production ou de l'activité scientifique proprement dite, qui peut être valorisée par ailleurs dans le CV).
- Les doctorant·e·s en cotutelle peuvent également demander des aménagements ou des validations selon leur situation (et si la répartition de leurs obligations de formation dans les deux universités n'est pas explicitement prévue dans leur convention de cotutelle).